

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N° 2026/04 – Location et maintenance de photocopieurs – Marché public de fournitures

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 6 novembre 2025 sur la plateforme e-marchespublics,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 15 janvier 2026, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Un marché relatif à la location et la maintenance de photocopieurs est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE – 31000 TOULOUSE – SIRET : 333 321 636 00586.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant estimatif de 21 377,85 € HT, soit 25 653,42 € TTC.

La rémunération est réalisée par application des prix unitaires du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une période de 60 mois (5 ans), à compter du 1^{er} avril 2026.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M le Préfet de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au titulaire.

Fait à MONTCEAUX, le 15 janvier 2026

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification à l'attributaire le

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX